



Thévoz Ivan, Chardonens Jean-Daniel

Attaque du loup dans la Broye, protection des habitants et des animaux de rente

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

02.02.22

DIAF

Dépôt

A la suite de l'attaque du loup sur des animaux de rente dans le village de Chandon (commune de Belmont-Broye), le mercredi 12 janvier 2022, sa présence présumée dans la Broye et en Sarine durant l'été 2021 est dorénavant plus que probable. Cette offensive du loup est la première en son genre sur le plateau fribourgeois, depuis plus de 150 ans. Par conséquent, l'inquiétude grandit chez les éleveurs et dans la population de ces régions puisque des attaques sur des animaux ont déjà eu lieu près des habitations, ailleurs en Suisse romande.

D'après l'aide à l'exécution de l'Office fédéral de l'environnement « OFEV » relative à la gestion du loup en Suisse, celui-ci présente 3 phases de recolonisation.

- > Description de la phase 1 : arrivée de quelques jeunes mâles qui explorent toute la région avant de s'établir là où ils trouvent de la nourriture en suffisance.
- > Description de la phase 2 : arrivée de jeunes femelles ; l'accouplement et la reproduction commencent au sein de petites meutes, souvent dans des zones calmes et riches en gibier.
- > Description de la phase 3 : expansion géographique et régularisation de la reproduction ; la population augmente de 20 à 30 % par an.

Dans le canton de Fribourg, nous sommes actuellement dans la phase 1 et nous devrions arriver dans un futur plus ou moins proche dans la phase 2.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à passer de la phase 1 d'exploration du loup, à la phase 2 de colonisation, avec les risques que cela peut endurer ?
2. Quelles sont les mesures qui sont prises pour protéger la population sachant que la densification de nos régions est beaucoup plus importante que dans les Préalpes ?
3. Avec le temps, le comportement du loup peut changer au contact des animaux domestiques et de l'humain, comment le Conseil d'Etat entend-il gérer la situation ?
4. Quelles sont les probabilités, à terme, qu'une meute s'installe en plaine ?
5. Selon le Conseil d'Etat, le loup a-t-il sa place dans nos régions de plaine ?
6. Quel soutien le Conseil d'Etat compte-t-il apporter à nos éleveurs de plaine peu habitués à faire face à ce prédateur ?